

RÈGLEMENT « BOURSE INITIATIVES JEUNES » >> 15/25 ANS

La « Bourse Initiatives Jeunes 15/25 ans » souhaite apporter aux jeunes bouguenaisiens un soutien dans la réalisation de leurs projets.

OBJECTIFS

- Soutenir et encourager les projets de jeunes.
- Soutenir l'autonomie et la citoyenneté.
- Favoriser l'engagement des jeunes.
- Encourager l'expression des talents et la capacité d'action des jeunes.

ELIGIBILITE DES PROJETS

- Pour être recevables, les projets seront d'ordre :
 - 1 Premiers départs en vacances en autonomie
 - 2 Culturel, sportif, environnemental, citoyen, solidaire
- Les projets pourront être individuels ou collectifs.
- Pour les 1^{ers} départs collectifs, un au moins des membres du groupe devra résider à Bouguenais.
- Les porteurs du projet auront entre 15 et 25 ans et devront être à l'initiative du projet.
- Seront exclus du dispositif les projets à finalité commerciale, les projets dans le cadre de cursus scolaire, l'organisation de galas, les projets à caractère politique, religieux ou contraire aux bonnes mœurs.

MODALITES DE DEPOTS ET PRESENTATION DES PROJETS

L'attribution de la bourse sera soumise à la présentation d'un dossier

- Retirer le dossier au Point Information Jeunesse (chemin Jacques Prévert) ou télécharger le sur le site de la Ville
- Compléter le dossier
Un accompagnement technique et méthodologique par les animateurs du Point Information Jeunesse est possible
- Déposer le dossier au Point Information Jeunesse (au moins 1 mois avant la réalisation)
- Prendre un rendez-vous pour la présentation du projet devant un jury par les porteurs du projet.

ATTRIBUTION

Le montant maximum de l'aide financière ne pourra pas dépasser 50% du projet et est limitée à 900€ par projet.

L'aide accordée pourra aussi prendre la forme d'un soutien matériel ou logistique. Concernant les mineurs, les parents devront signer une autorisation parentale.

ENGAGEMENT

Chaque jeune ou groupe soutenu dans son projet signera une convention, s'engageant ainsi à respecter le dispositif :

- Utiliser l'aide financière uniquement pour le projet présenté
- Remettre un compte rendu du projet
- Restituer le projet sur un événement de la commune

Une ou plusieurs actions bénévoles en lien avec le projet pourront être menées sur la commune

Si la réalisation du projet se trouvait compromise, le jeune ou groupe s'engage à en avvertir aussitôt Madame le Maire par courrier et à restituer tout ou partie de la bourse reçue (déduction faite des frais engagés et justifiés) afin que cette bourse puisse être attribuée à un autre projet.

CRITERES D'EVALUATION

Le jury s'appuiera sur une grille d'évaluation pour l'attribution de l'aide financière. Pour information, les critères retenus sont :

- Nombre de jeunes Bouguenaisiens
- Public cible
- Intérêt pour les jeunes porteurs du projet
- Faisabilité financière et technique
- Implication des jeunes
- Impact sur la commune
- Recherche d'autofinancement